

Communiqué de presse

## **Imposition des immeubles agricoles : Le Conseil national doit maintenir sa ligne**

**Suite à la décision prise en fin d'année 2016 par le Conseil des Etats de ne pas entrer en matière sur la mise en application de la motion Müller, le dossier est retourné au Conseil national. Alors que sa Commission de l'économie et des redevances traitera le sujet les 20 et 21 février prochains, le comité d'AGORA appelle la chambre du peuple à maintenir son soutien au projet de loi du Conseil fédéral, au minimum de manière transitoire afin de rétablir une égalité de traitement entre les agriculteurs et les autres propriétaires privés.**

Cela fait déjà plus de cinq ans qu'un arrêté du Tribunal fédéral a modifié du jour au lendemain la pratique en matière d'imposition des immeubles agricoles. Cette décision, qui s'est appliquée immédiatement, met financièrement en danger de nombreuses exploitations et conduit à des situations absurdes où des exploitants cessant leur activité doivent payer plusieurs centaines de milliers de francs d'impôts pour pouvoir tout simplement rester vivre dans leur maison. Par ailleurs, il y a dorénavant une inégalité entre les entreprises artisanales non agricoles bénéficiant encore d'une marge de manœuvre entre la fortune commerciale et la fortune privée alors que seule la fortune privée s'applique pour les agriculteurs.

Contrairement à ce que prétendent certains médias et politiciens, la décision du Tribunal fédéral ne concerne pas uniquement quelques agriculteurs ayant vendu du terrain à bâtir sur la Côte vaudoise mais s'applique à toutes les familles paysannes du pays. En 2013, les Chambres fédérales ont adopté la motion Müller demandant un retour à la pratique antérieure. Il leur s'agit maintenant de concrétiser ceci. Le comité d'AGORA demande donc au Conseil national et, tout d'abord, à sa commission de l'économie et des redevances de faire preuve de cohérence avec les décisions passées et de ne pas suivre le Conseil des Etats dans son refus d'entrée en matière sur une loi permettant de rétablir l'égalité de traitement pour les agriculteurs.

AGORA

Yverdon-les-Bains, le 8 février 2017

**Renseignements :** Laurent Tornay, président, 079/244.45.44  
Loïc Bardet, directeur, 079/718.01.88